

<p style="text-align: center;"><b>PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE DU 29 SEPTEMBRE 2016</b></p>
---

Nombre de membres en exercice : 17  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de membres votants : 16

L'an deux mille seize, le jeudi 29 septembre, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle REILLON, maire.

**Etaient présents :** Christelle REILLON, Olivier RICOU, Nadège CHESNEAU, Sylvie LANDELLE, Roger BOILEAU, Maurice AUBRY, Myriam COUSIN-MANCEAU, Ellen BARBEDETTE-RAVE, Agnès PLANCHARD, Géraldine BRICIER, Damien GUERET, Carine MEZIERE, Maud VINCHON-FAUCHER

**Absents excusés :** Laurent AILLERIE (pouvoir à Roger BOILEAU), Claudius BROCHARD (pouvoir à Damien GUERET), Valérie DUROY (pouvoir Maud VINCHON-FAUCHER), Sébastien DESTAIS

**Secrétaire de séance :** Ellen BARBEDETTE-RAVE

**Date de convocation :** le 22 septembre 2016

Le compte rendu du 30 août 2016 est adopté à l'unanimité.

Voici l'ordre du jour :

1. Rapport d'activités 2015 du CRUEL
2. Projet de déploiement d'infrastructure de recharges pour véhicules électriques
3. Groupement de commande Laval agglomération : marché petits travaux neufs et d'entretiens de voiries et réseaux divers
4. Transfert à titre gratuit des biens du budget eau/assainissement vers le budget commune
5. Budget : Décision modificative
6. Tarif des stands marché de Noël
7. Bilan d'activités centre de loisirs été 2016
8. Compte-rendu commission travaux
9. Questions diverses

**2 ajouts avant le point 7 :**

- Avenant convention CAUE et demande de subvention à Laval Agglomération
- Demande de participation aux frais de stage d'un agent

**1- Rapport d'activités 2015 du CRUEL**

Le « C.R.U.E.L » signifie les **Communes Rurales Utilisatrices de l'Eau de Laval** dont les communes membres sont Ahuillé, Montigné, Entrammes, Nuillé, St Berthevin, Changé, SIAEP Argentré Sud.

L'objet de ce regroupement est d'assurer la maîtrise d'ouvrage incombant aux collectivités rurales concernant les travaux nécessaires à la fourniture d'eau potable par la ville de Laval ainsi que la représentation des collectivités dans les relations avec Laval concernant l'alimentation en eau potable. Le CRUEL s'est réuni 5 fois en 2015.

Budget 2015 :

		dépenses	recettes
Réalisation 2015	section fonctionnement	44 803,18	45 682,17
	section investissement	191 988,93	191 988,93
Excédent cumulé		1833,63	

Présentation de la contribution de la commune d'Ahuillé au CRUEL :

- au titre du fonctionnement : **225 €**

- au titre des investissements : **16 473,01€** répartis comme suit :

- o Prise d'eau de Laval = solde de 7389,87 € versé en 2015 et acompte versé 6 523,71 € en 2011
- o Schéma directeur alimentation en eau potable (Laval, CRUEL, SIAEP Louverné) = 6 875,68€
- o Comptage pour la sectorisation = 2 207,46 €

### **N°98/2016 - Objet : Présentation du rapport d'activités 2015 du CRUEL**

**Vu** le CGCT et notamment son article L. 2121-29

**Considérant** le rapport d'activité 2015 transmis par l'EPCI Communes Rurales Utilisatrices de l'Eau de Laval (CRUEL),

**Le Conseil municipal délibère, à l'unanimité**

**Article 1 :** Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2015 du CRUEL.

### **2-Projet de déploiement d'infrastructure de recharges pour véhicules électriques**

Le déploiement d'infrastructure de recharges pour véhicules électriques relève de la compétence du SDEGM. Dans ce cadre, le SDEGM propose à la commune d'Ahuillé d'implanter un coffret mural ou une borne, sur le parking des Lavandières.

Le SDEGM est responsable de l'exploitation. Aucune responsabilité de la commune ne pourra être recherchée en cas de litige.

Le coût d'investissement comprend la fourniture, la pose et le raccordement et sont supportés par le SDEGM. Les coûts de fonctionnement relevant de la consommation d'électricité liée aux recharges ainsi que le surcoût de l'abonnement annuel du comptage existant ou du nouveau comptage sont à la charge de la commune.

Le coût estimé d'une recharge d'un véhicule se situe entre 1,5€ à 2,5€ et le nombre de recharges mensuelles évalué à 1 à 2 par coffret. La dépense annuelle globale est ainsi estimée entre 18€ à 60 € pour la commune. Le coût du fonctionnement supporté par le SDEGM est estimé à 600€.

L'accès de la borne est sécurisé par une carte magnétique valable 2 ans, d'un montant de 60 €. Le service aux usagers lors de la recharge est gratuit.

Aussi, le SDEGM propose la signature d'une convention d'une durée de 2 ans avec la commune d'Ahuillé.

Après échanges et débats, il est convenu de solliciter le SDEGM pour l'apport de précisions :

- nombre de places de parking nécessaires à l'installation
- nombre de communes équipées et consommation constatée
- opportunité du lieu d'implantation

- profil des utilisateurs : gens de passage, habitants...

Mme le Maire propose de reporter la décision au prochain conseil d'octobre.

### 3-Groupement de commande Laval agglomération : marché petits travaux neufs et d'entretiens de voiries et réseaux divers

Laval agglomération propose de participer au groupement commande « travaux neufs et entretien VRD » pour optimiser les coûts et les quantités concernant l'entretien et l'aménagement du patrimoine. Ce marché est à bons de commande, à prix unitaire avec possible révision des prix. L'EPCI est coordonnateur mais chaque commune établit et suit la réalisation de ses bons de commande.

Le lancement du marché est prévu début octobre 2016. Sa durée est d'un an reconductible 3 fois à compter de sa notification en janvier 2017.

Les prestations visent les branchements des réseaux, petits linéaires de réseaux et réparation, petits travaux neufs et entretien voirie...

Le comparatif avec les fournisseurs actuels de la Commune démontrent que les tarifs pratiqués auprès de la commune sont plus compétitifs. Le groupement de commandes impose à la commune de réaliser la totalité des achats via le prestataire choisi par le groupement.

**Au vu de ces éléments, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas adhérer à ce groupement de commandes.**

### 4-Transfert à titre gratuit des biens du budget eau/assainissement vers le budget commune

#### N°99/2016 - Objet : Transfert à titre gratuit des biens du budget eau/assainissement vers le budget commune

Madame le Maire rappelle qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence eau et assainissement sera transférée à Laval agglomération, ce qui entrainera le transfert du budget et de l'actif.

La commune peut conserver des biens inscrits à l'actif du budget eau/assainissement.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil de céder à titre gratuit les biens amortis et de les reprendre à l'inventaire du budget communal pour 1€ par valeur. Il s'agit des biens suivants :

- CITROEN JUMPER (plateau)
- ANTIBELIER 2001
- REMORQUE plateau bleu
- BETONNIERE
- GALERIE + 2 HOUSSES KANGOO
- KANGOO EXPRESS CONFORT DCI
- Détecteur de métaux

La sortie de ces biens sera réalisée par opération d'ordre non budgétaire, pour l'ensemble des biens sauf le détecteur de métaux dont l'amortissement n'est pas clos, et dont la valeur nette s'élève à 225.39€.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,**

**-EST FAVORABLE** au transfert des biens mentionnés ci-dessous du budget eau et assainissement vers le budget commune à titre gratuit et repris à l'inventaire pour 1€ par valeur.

**-DONNE** son accord pour le transfert du détecteur de métaux et prend acte des écritures à passer

compte tenu de l'amortissement du bien en cours pour la somme de 225.39 €

-**DIT** qu'il n'y a aucune incidence financière pour le budget principal, les cessions étant réalisées à titre gratuit

-**AUTORISE** le maire à passer les écritures et à signer les documents nécessaires à ces transferts du budget eau/assainissement vers le budget commune

### 5-Budget : Décision modificative

#### **N°100/2016 - OBJET : Décision modificative n°1 (Eau/assainissement)**

Il est nécessaire de déplacer des crédits pour des opérations d'ordre budgétaire sur les budgets eau/assainissement et commune et les reprises d'amortissement du budget eau/assainissement.

Il s'agit des écritures suivantes :

#### **Fonctionnement :**

*Dépenses :*

**023** virement à la section investissement : +78€

**675/042** éléments actifs cédés : +226 €

*Recettes :*

**777/042** quote-part subv : +304 €

#### **Investissement :**

*Dépenses :*

**1391/040** subv équipement : + 304 €

*Recettes :*

**021** virement de la section de fonctionnement : +78€

**218/040** autres immobilisations : + 226 €

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

-**AUTORISE** ces ouvertures de crédits

#### **N°101/2016- OBJET : Décision modificative n°2 (Commune)**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits car pour la première fois, la commune est contributeur et bénéficiaire du FPIC (fonds péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales) :

-Création de l'article 73925 portant sur la contribution de la commune auprès du FPIC

Section fonctionnement :

*Dépenses :*

Article 022 imprévus vers 73925 : + 2621 €

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

-**AUTORISE** ce transfert de crédit

### 6-Tarif des stands marché de Noël

#### **N°102/2016 - Objet : Tarif des stands pour le marché de Noël d'Ahuillé du vendredi 9 décembre 2016**

Chaque année à l'occasion du marché de Noël, la commune loue des stands auprès des communes environnantes comme Montigné, Beaulieu sur Oudon ou Loiron. Les stands sont mis à disposition gratuitement des associations communales, dans la limite de 2 stands par association. Au-delà, l'association acquitte le prix applicable aux commerçants.

Le tarif appliqué aux commerçants présents pendant le marché de Noël s'établit actuellement à 10€ le stand.

Il est procédé à un vote à main levée pour l'augmentation du tarif du stand soit plus de 10 € :

Pour : 2, contre : 12, abstention : 2

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité**

-**MAINTIENT** le tarif de 10€ le stand appliqué aux commerçants

-**RAPPELLE** la gratuité pour les associations, dans la limite de 2 stands par association ; le tarif commerçant est appliqué à partir du 3<sup>ème</sup> stand,

-**RAPPELLE** aux associations la nécessité de venir participer au montage et démontage des stands.

Le lieu du marché de Noël sera décidé lors de la réunion de préparation avec les participants. Il sera rappelé la nécessité de venir participer au montage et démontage des stands. Cette année, Pascal Pertron fera l'animation du conte de Noël.

**7-Ajout à l'ordre du jour : avenant n°1 à la convention CAUE**

**N°103/2016 - Objet : Avenant n°1 à la convention d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage du CAUE dans le cadre d'une étude urbaine visant à l'optimisation des bâtiments publics**

Lors de la séance du 7 juillet 2016, une prestation d'accompagnement portant sur le conseil à la maîtrise d'ouvrage a été votée. Elle porte sur une aide à la programmation et à l'étude de faisabilité en matière d'équipement public : scénarios de déplacement des services, de reconversion de locaux, d'éventuelles constructions neuves et opportunités de nouveaux équipements : maison médicale, restaurant/bar/presse, etc... Le coût de l'étude s'élève à 3 600 €.

Il est proposé au Conseil de signer un avenant n°1 pour ajouter à l'étude un volet sur l'habitat :

- Recensement de la vacance de logements et les opportunités de réhabilitation
- Opportunité de réaliser une programmation de logements locatifs notamment avec les propriétés en vente actuellement

et de solliciter une aide auprès de Laval agglomération dans le cadre de son programme local de l'Habitat à hauteur de 50% du coût de l'étude soit 1 800€

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

-**APPROUVE** cet avenant n°1 pour ajouter à l'étude un volet sur l'habitat comme mentionné ci-dessus

-**AUTORISE** le maire à signer cet avenant n°1

-**CHARGE** le maire d'adresser une demande de participation financière à Laval agglomération

**8- Ajout à l'ordre du jour : demande de participation aux frais de stage d'un agent**

Actuellement, des séquences de yoga sont proposées lors des TAP du début d'après-midi auprès des enfants de l'Ecole S Sens.

**N°104/2016 - Objet : Participation des frais de stage d'un agent**

Un agent périscolaire, diplômé pour l'enseignement du Yoga, sollicite la prise en charge par la commune d'un stage de spécialisation « yoga, enfants et éducation », du 20 au 23 octobre 2016 à Najac (Ardèche) pour un montant de 289 € (hors frais d'hébergement).

L'objectif de l'agent est de proposer des séquences de Yoga pendant les TAP auprès de tous les enfants de maternelle et primaire et de transmettre ses connaissances auprès de ses collègues.

Il est proposé au conseil de participer aux frais du stage de 289 € (hors frais d'hébergement).

Vote à main levée : pour à l'unanimité

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**-FINANCE** les frais de stage de l'agent à hauteur de 289 €

**-AUTORISE** le maire à signer la convention avec la fédération française de Hatha Yoga pour ce stage

**-IMPUTE** cette dépense à l'article 6184 versements à des organismes de formation

### **9-Compte-rendu commission travaux**

Un point est présenté sur l'avancée des différents travaux :

#### **1-Salle des Lavandières : travaux à réaliser**

- Peinture noire du fonds de scène,
- Réfection des sanitaires avec pose de faïence, d'essuie-mains et de dévidoirs : devis en cours.

**2-Report des travaux en 2017** pour le remplacement de la gouttière et des cache-moineaux, grattage de la toiture du logement rue du Général de Gaulle.

#### **3-Toiture de l'église :**

Remplacement de la noue côté ouest de la nef : le devis Toiture Meignan de 1287.68 € est validé

#### **4-Ecole Suzanne Sens :**

- Pose des stores à réaliser
- Abaissement du plafond du hall d'entrée réalisé en juillet
- Changement de la rampe : devis F. Durand en cours de validation
- Remplacement du tableau électrique réalisé fin août

**5-Rénovation des vestiaires foot réalisée en juillet** (vestiaires, buts, abri entraîneurs...)

#### **6-Espace Jeunesse :**

- Porte-manteaux installés dans 1 salle d'accueil périscolaire
- Visite de l'expert Cibétanche concernant les fuites de la toiture : procédure en cours

#### **7-Mairie :**

- Changement VMC
- Poursuite travaux d'aménagement : installation des bureaux prévue semaine du 10 au 15 octobre

### **10-Bilan d'activités centre de loisirs été 2016**

Le thème du mois de juillet portait sur le musée. Il a été proposé 8 types d'activités différentes :

- 5 sorties pour 204 jeunes,
- 2 stages de 3 jours pour 20 jeunes
- 2 camps pour 23 jeunes

Les chantiers argent de poche ont été organisés pendant 20 demi-journées avec une moyenne de 4 jeunes/demi-journée.

**11-Compte rendu des décisions du Maire en exécution de la délégation du Conseil (délibération n° 87/2014)**

**Marché devis jusqu'à 4 000 € HT:**

- Atmos propreté - nettoyage des vitres : 972 € HT
- Courcier - perceuse-visseuse : 385,16 € HT
- MSI - ordinateur école S Sens : 522 € HT
- MSI licence 7 PRO +DD : 670 € HT
- Servicouleur - stores écoles : 1587,30 € HT
- Poirier Chevreuil - Armoire atelier sécurité phyto : 454,67 € HT
- Poirier Chevreuil - motopompe tonne : 239,09 € HT

**Droit de préemption**

Référence cadastrale	Surface	Adresse	Décision	Date
C971	6a 30ca	1 rue de Normandie	Renonciation	27/07/2016
C1085	4a 68ca	24 rue de Provence	Renonciation	27/07/2016
C815	8a 98ca	96 rue de Concise	Renonciation	27/07/2016
C1133p C1133p (lot1) C1133p (lot2) C1133p (lot 3)	76ca 8a51ca 8a39ca 8a74ca	rue Georges Landais	Renonciation	02/08/2016
C1051	5a20ca	5 rue de Provence	Renonciation	05/08/2016
C 829	4a64ca	11 rue du docteur Georget	Renonciation	09/08/2016
C 1002 C406 C 419	3a03ca 2a98ca 2a12ca	95 place de l'église	Renonciation	20/08/2016
C 425	5a35ca	54 rue Georges LANDAIS	Renonciation	12/09/2016
C 778	5a48ca	35 rue de Bretagne	Renonciation	29/09/2016
C 1073	6a39ca	12 rue du Maine	Renonciation	29/09/2016

**12-Questions diverses**

- Vol à l'atelier communal le 26/09 : recensement des biens volés pour 6500 €
- Bar associatif : réunion prévue avec l'association le 11/10 pour visite des locaux et conditions de mise à disposition de la licence IV
- Compte rendu de la dernière réunion bibliothèque : souhait d'une responsable, Marie-Odile Ledauphin de passer le relais à partir de juin 2017
- CCAS : Action de portage d'un colis en décembre 2016 auprès des personnes âgées de 85 ans et plus : les membres du conseil sont sollicités pour participer au portage
- Agenda d'Accessibilité : engagement des travaux au 4<sup>ème</sup> trimestre, rappel de la subvention obtenue au titre de la DETR
- Illuminations Noël : du 9 décembre (date du marché de Noël) au 3 janvier 2017
- Rappel : La commune vend des pavés 10X10 au prix de 7€/m<sup>2</sup>. Il s'agit des pavés de l'ancien parvis de la mairie

- « Label qualité sport et santé » de la Fédération française de la Gymnastique volontaire : distinction obtenue par Béatrice Georges, Présidente de la gymnastique volontaire. Il s'agit de la 1<sup>ère</sup> association distinguée en Mayenne.
- MOBITUL : nouveau service de transport pour les personnes +80 ans ou personne ayant une incapacité 50% : service élargi pour un coût égal, très bonne satisfaction des usagers
- PLUI : Lancement d'une nouvelle étude agricole par la Chambre d'agriculture pour les parcelles en zone constructible (identification du parcellaire, entretien avec les agriculteurs, cartographie)
- Aides de l'agence nationale de l'habitat (Anah) : Aide jusqu'à 50 % selon plafond de ressources pour l'amélioration et la rénovation énergétique du parc privé.

Madame le Maire fait part de la demande de mutation d'Aude Andrzejewski, secrétaire de mairie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle rejoindra la commune d'Entrammes.

Le Conseil municipale autorise le lancement d'un recrutement et la parution d'une annonce dans la bourse de l'emploi.

#### Agenda octobre 2016 :

- 01/10 : Balade contée à 10h30 avec Pascal Pertron
- Du 4 au 7/10 : semaine de l'Emploi à Laval agglomération
- 4/10 : AG Création du Bar de la Poste
- 7/10 : AG Ogec/Apel Ecole Ste Marie
- 8/10 : Rdv avec le Comité jumelage (préparation échanges 2017)
- 8/10 : Soirée Cabaret du Comité d'Animation
- 11/10 : Rdv avec le Bar associatif
- 11/10 : Rdv avec l'association Foot
- 12/10 : Commission finances
- 18/10 : AG Gymnastique volontaire
- 21/10 : Exposition Vicoin Initiatives vernissage à 18h30 à l'Huisserie
- 27/10 : Restitution étude lavoir par le Syndicat du Vicoin
- 31/10 : Fermeture exceptionnelle de la mairie

Le prochain conseil est fixé le mardi 25 octobre 2016



<b>RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES</b>
---

Délibération n°98/2016/053 - Présentation du rapport d'activités 2015 du CRUEL

Délibération n°99/2016/054 - Transfert à titre gratuit des biens du budget eau/assainissement vers le budget commune

Délibération n°100/2016/054 - Décision modificative n°1 (Eau/assainissement)

Délibération n°101/2016/054 - Décision modificative n°2 (Commune)

Délibération n°102/2016/054 - Tarif des stands pour le marché de Noël d'Ahuillé du vendredi 9 décembre 2016

Délibération n°103/2016/055 - Avenant n°1 à la convention d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage du CAUE dans le cadre d'une étude urbaine visant à l'optimisation des bâtiments publics

Délibération n°104/2016/055 - Participation des frais de stage d'un agent

Séance du 29 septembre 2016  
Délibérations prises de  
n°98 à 104 /2016

NOM	PRENOM	SIGNATURE
Christelle	REILLON	
Olivier	RICOU	
Nadège	CHESNEAU	
Sylvie	LANDELLE	
Roger	BOILEAU	
Maurice	AUBRY	
Sébastien	DESTAIS	Absent
Agnès	PLANCHARD	
Myriam	COUSIN- MANCEAU	
Ellen	BARBEDETTE- RAVE	
Claudius	BROCHARD	Excusé-pouvoir
Laurent	AILLERIE	Excusé-pouvoir
Géraldine	BRICIER	
Carine	MEZIERE	
Valérie	DUROY	Excusée-pouvoir
Maud	VINCHON- FAUCHER	
Damien	GUERET	